

## Visite du Président du Département à la Fédération ADMR de Montville



Ce jeudi 23 juillet 2020, le Président du Conseil Départemental Monsieur Bertrand BELLANGER, accompagné de Monsieur Pascal MARTIN, Sénateur de Seine-Maritime, Conseiller départemental du canton de Bois-Guillaume, de Madame Anne-Sophie CLABAUT, Maire de Montville et de Monsieur Philippe MARMORAT, Adjoint au Maire de Montville en charge des affaires sociales sont venus visiter la Fédération ADMR de Seine-Maritime.

Accueillis par la Présidente de la Fédération ADMR, Madame Joëlle JABIOL, le Président du Conseil Départemental a fait le tour de l'ensemble des bureaux et des salariés présents, et a été remarqué par sa proximité et la qualité des échanges avec le personnel.

A la suite de cette visite, le Directeur de la Fédération ADMR, Monsieur Olivier SAVIER a remis au Président du Conseil Départemental ainsi qu'au Sénateur, Monsieur Pascal MARTIN les **30 propositions du réseau ADMR afin de contribuer à l'élaboration de la loi Grand Age et Autonomie**. Ce document de travail avait été préalablement envoyé à tous les conseillers départementaux, députés et sénateurs de notre département, afin que celui-ci serve aux réflexions locales et nationales à ce sujet. Il en a rappelé quelques propositions, dont l'importance aux yeux de l'ADMR de la gouvernance par les Conseils Départementaux, en leur donnant les moyens de remplir leur mission.



Le Président du Conseil Départemental a remercié l'ensemble des salariés administratifs et les salariés de terrain pour le travail effectué pendant la crise sanitaire. Ils sont intervenus sur tout notre département 7 jours sur 7 et ont été indispensables pour permettre à des personnes fragiles de rester à leur domicile.

Depuis plusieurs semaines, l'Etat a annoncé vouloir attribuer des primes aux personnels ayant été en première ligne dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19. Les modalités de versements n'ont, à ce jour, pas abouties. Constatant les attermolements de l'Etat, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime a souhaité mettre en place un dispositif visant à récompenser les personnes du secteur médico-social des établissements partenaires du département. Ainsi, une **prime départementale** de 250€ sera versée :

- aux salariés des 14 Maisons d'enfants à caractère social (MECS),
- aux assistants familiaux, agents du département,
- aux 83 établissements Personnes Handicapées,
- aux 96 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : 250€ pour les personnels intervenants dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'aide-ménagère, sur la base d'une moyenne hebdomadaire de 30 heures.

Il en va désormais de la responsabilité de l'Etat de compléter cet élan de solidarité.

Monsieur Pascal MARTIN, Sénateur de Seine-Maritime, Conseiller départemental, a complété ces propos par la politique mise en œuvre depuis quelques années sur notre département et remercié le Président du Conseil Départemental par les choix mis en œuvre en Seine-Maritime.

Le Directeur de la Fédération ADMR a pris le relais en annonçant **les dispositifs ADMR pour compléter la prime départementale** :

- Évolution de plus de 10% des effectifs en termes de catégorie d'ici la fin de l'année,
- Instauration de primes pour les aides à domicile qui s'investissent plus que sur leur prestation, notamment sur le recrutement et sur l'activité,
- 20 000 € en plus données aux œuvres sociales de certaines associations.

Il a poursuivi par un plaidoyer sur la revalorisation des salaires, notamment par la mise en application et le financement des articles 43 et 44 de la convention collective, le financement de l'avenant 36/2017. Articles en attente soit de financement ou de validation par le gouvernement pour leur mise en application.

Le Directeur a poursuivi en rappelant les besoins du réseau ADMR en termes de recrutement avec une **campagne de recrutement ADMR de 450 postes dont 150 CDI avant fin 2020 sur le département**.

Les intégrations ont commencé dès le mois de juillet sur tout le département. Pour les candidats n'étant pas en capacité de commencer ce métier dès maintenant mais sélectionnés par le réseau ADMR, il a confirmé le lancement **d'une nouvelle Académie ADMR 2020 pour 56 CDI** : une formation qualifiante + des stages + 1 contrat. La sélection des candidats se fera dès à présent, avec des réunions d'information début septembre, puis une sélection des candidatures tout au long du mois de septembre, afin de commencer la formation début octobre jusqu'à décembre avec des stages au sein de la future équipe.

Toutes les candidatures peuvent se faire sur le site ADMR [www.admr76.org](http://www.admr76.org) ou par mail sur [recrutement@fede76.admr.org](mailto:recrutement@fede76.admr.org)

Un remerciement a été aussi à destination des bénévoles qui ont œuvrés pendant la période de confinement via le **Fil solidaire**. Des bénévoles confinés ont effectué des appels téléphoniques à destination de personnes âgées isolées sur tout le département. Monsieur Jean-Pierre LOISEL, bénévole et administrateur, responsable du projet Fil solidaire a évoqué cette action, accompagné de Monsieur Alain MOREAU, bénévole responsable de l'intégration et de l'animation des nouveaux bénévoles. 35 nouveaux bénévoles ont rejoint le réseau pendant cette période. Un remerciement a aussi été adressé à Monsieur Guy LHERMITTE et son équipe de bénévoles par leurs actions.

Madame Anne-Sophie CLABAUT, Maire de Montville, est intervenue pour louer les interventions des salariés sur son territoire et sur les actions de l'équipe de bénévoles de Monsieur LHERMITTE.

La Présidente a remercié très vivement la présence des représentants du Conseil Départemental et de la mairie pour leur soutien, pour leur présence et pour la qualité des actions et des échanges.

Monsieur le Président et Monsieur Pascal MARTIN ont conclu les interventions.



#### RAPPEL :

La mission première de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. L'ADMR s'adresse à des personnes en capacité de choisir la prestation qui leur convient.

**Le réseau ADMR de Seine-Maritime** est constitué de 50 services et associations sur l'ensemble du département : 40 services d'aide à domicile, 1 Association départementale des TISF, 2 Services de Soins Infirmiers à Domicile ADMR, 1 Centre de Santé Infirmier, 2 CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination), 1 service de portage de repas et 2 associations de Bénévoles, 1 450 salariés, 250 bénévoles.

Les Associations ADMR peuvent intervenir sur les services suivants : ménage, repassage, repas à domicile, portage de repas, transports des personnes, courses, téléassistance, mandataire (accompagnement juridique des particuliers employeurs, accueil familial, garde d'enfants, soins à domicile, ...), accompagnement des aidants, soins à la personne....

**Contact presse** : Vanessa BOULARD – tél 02.32.93.90.90 – mail : [vboulard@fede76.admr.org](mailto:vboulard@fede76.admr.org)

